Nom du produit :	DÉCAPANT PEINTURE	**Date de création/révision :**	13.03.19 Version : 2.0
Ref.Nr.:	2050	**Remplace :**	

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DÉCAPANT UNIVERSEL
Aérosol REF 2050

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LLOYD INDUSTRIEL
30 rue de Piscop
ZAE Les Perruches
95350 ST Brice S/Forêt FRANCE
Tél : 01.34.04.12.24
FAX : 01.34.19.24.080
E-mail : g.mawart@euracier.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France:
Centres Antipoison et de Toxico-vigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 2
Aérosol inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.
Santé: Cancérogénicité, catégorie 2
Susceptible de provoquer le cancer .
Irritation cutanée, categorie 2
Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2

	H316 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit:	Contient: dichlorométhane; chlorure de méthylène
Pictogramme(s) de danger:	
Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H223 : Aérosol inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H351 : Susceptible de provoquer le cancer . H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants.
	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P308/313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
	P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents: hydrocarbures aromatiques5 - 15 %

hydrocarbures halogénés > 30 %

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

Nom du produit : DÉCAPANT PEINTURE
Ref.Nr.: 2050
Date de création/révision : 13.03.19 Version : 2.0
Remplace :

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
dichlorométhane; chlorure de méthylène	01-2119480404-41	75-09-2	200-838-9	50-75	Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H351,H315,H319,H336	
éthanol; alcool éthylique	01-2119457610-43	64-17-5	200-578-6	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2	H225,H319	B,X,W
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512-91-4	270-990-9	5-10	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
Hydrocarbons, C10, aromatiques,	01-2119463583-34	-	(918-811-1)	5-10	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H336,H304,H411	Q
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	<1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
butanone; méthyléthylcétone	01-2119457290-43	78-93-3	201-159-0	<1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A

Explication des notes
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7)du règlement REACH n ° 1907/2006
K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)
Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.
W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)
X : SCL (limites de concentration spécifiques)conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau
Consulter un médecin

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau
Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.
Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène
Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet ne respire plus

	Faire appel à un médecin immédiatement
Ingestion :	Ne pas faire vomir Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler) En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Peut entraîner irritation. Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques. Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, difficultés respiratoires graves, maux de tête.
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie symptomes : douleurs abdominales, Vertiges, diarrhée, toux, maux de tête
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
	Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogènes Cat.2 En cas d'expositions répétées, des examens médicaux réguliers sont conseillés

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2,HCl
composants chlorés

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Laver le site de déversement avec de l'eau et un détergent

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	100 ppm
		VLE	200 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	960 mg/m3
		VLE	1920 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	177 mg/m3
		VLE	353 mg/m3
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	590 mg/m3
		VLE	590 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	178 mg/m3
		VLE	356 mg/m3
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	600 mg/m3
		VLE	900 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)
la peau et les mains :	Porter des gants La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	(alcool de polyvinyle)
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide sous pression.
couleur :	Incolore.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	Aucun(e)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.18 g/cm³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	80 mPa.s (@ 20°C).

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	1180 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2,HCl
traces de chlore et phosgène

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	Susceptible de provoquer le cancer .
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	Peut entraîner irritation. Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques.
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
		LD50 derm.rabit	13900 mg/kg

dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
Hydrocarbons, C10, aromatiques,	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	4688 mg/m3
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogènes Cat.2

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 poisson	> 100 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	IC50 algues	> 662 mg/l
		LC50 poisson	193 mg/l
		EC50 daphnie	27 mg/l
Hydrocarbons, C10, aromatiques,	-	IC50 algues	> 10 mg/l
		LC50 poisson	2-5 mg/l
		EC50 daphnie	3-10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

pas de bioaccumulation prévu

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

PRP (potentiel de réchauffement planétaire):	7

SECTION 13: Considérations relatives à l´éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN :	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition:	AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.1
Risque subsidiaire:	6.1
ADR/RID - Code de classification:	5TF

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage:	Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	**(FR) France**
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°12: Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après , TABL27, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	602: Dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques, 603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:
H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE : acronyms and synonyms:

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)
COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulative toxic
vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.